

80 ans du Front Populaire :

un anniversaire qu'il convient de célébrer dignement !

Il y a 80 ans, dans un contexte de crise consécutif au krach boursier américain de 1929, les luttes ouvrières avaient permis d'enregistrer des conquêtes sociales d'importance : réduction du temps de travail, augmentation des salaires, congés payés,... Ce que le patronat de l'époque annonçait être impossible parce que les entreprises n'auraient pas pu supporter cet «effort». Il n'en a pourtant rien été, ces entreprises ont survécu et les salarié-es ont pu profiter de ces avancées les libérant un peu du travail, leur permettant d'avoir accès aux loisirs qu'ils soient culturels, sportifs ou autres, bref de s'émanciper d'une condition essentiellement tournée vers le travail.

Certes, l'histoire ne se répète pas et il serait illusoire d'en faire un modèle, mais le contexte actuel, notamment dans le cadre de la lutte contre la loi El Khomri dite «loi travail», adoptée par l'utilisation scandaleuse du 49-3, doit nous obliger à un travail de mémoire. Ce regard sur un passé pas si lointain montre que des alternatives existent.

Voir aujourd'hui le code du travail sacrifié sur l'autel du diktat des entreprises et de leurs actionnaires constituerait un recul historique. C'est au contraire de nouvelles conquêtes qu'il nous faut obtenir comme la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires, la sécurisation des parcours professionnels pour combattre une précarité qui gangrène l'emploi.

Le contexte économique actuel, malgré toutes les apparences, jérémiades du patronat et les sirènes de certains médias aux ordres de la doxa libérale, est plutôt favorable, puisque les revenus du capital ont encore progressé de 15% en 2015. Mais profitable à qui ? 1% de la population dispose d'autant que les 99% restant. C'est bien cet écart grandissant dans le partage de la richesse entre le capital et le travail qui empêche de répondre aux exigences que nous portons avec celles et ceux qui sont engagés dans cette lutte.

Pas plus qu'en 1936, nous ne pouvons prédire l'issue des luttes. Et face à un gouvernement qui reste sourd à nos revendications et aux nombreuses mobilisations des mois de mars, avril et en ce début mai, qui passe en force sa loi en évitant tout débat parlementaire, ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui il faut s'engager plus nombreux pour gagner. L'heure n'est surtout pas à la résignation pour la conquête de nouveaux droits pour les salariés, du privé comme du public.



Obtenir le retrait de cette loi et l'ouverture de négociations pour des droits nouveaux qui soient en mesure de marquer un véritable progrès dans l'émancipation des travailleuses et travailleurs, ne serait-ce pas là le plus bel hommage que nous pourrions rendre à celles et ceux qui, il y a 80 ans déjà, luttèrent pour gagner les avancées sociales dont nous bénéficions encore aujourd'hui et dont nous voudrions que nos enfants bénéficient encore ?

C'est pourquoi, nous invitons tous les personnels à se saisir de toutes les occasions pour faire entendre leur voix et retrouver la marche en avant pour le progrès social.

polo.lemonnier@sneptsu.net

Le plan social à «Jeunesse et Sports»

Dans le cadre de la réforme territoriale et suite à la création des nouvelles DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale Jeunesse Sports Cohésion Sociale) en janvier 2016, nous sommes désormais entrés dans la phase de « prépositionnement » des agents. En effet, les ex directions régionales sont devenues des antennes spécialisées, ce qui implique le transfert de certaines missions d'un site vers un autre. Du coup, les agents qui étaient en charge de missions qui disparaissent de leur lieu d'exercice sont invités à formuler des vœux : muter vers le site qui a repris la mission ou bien changer de missions, voire de métier ! Par exemple, il n'y aura plus aucune mission sport à Chalons en Champagne d'ici 2 ans, donc les profs de sport doivent choisir entre muter à la DR de Strasbourg ou se positionner à Chalons sur les missions «politique de la ville» ou «ressources humaines» ou sur l'interdépartementalité, concept qui n'est pas encore défini à ce jour... Ils peuvent aussi demander une mutation dans une direction départementale interministérielle près de chez eux, mais encore faut-il qu'il y ait des postes !

Si la mise en œuvre de cette réforme est parfois facilitée par le sous-effectif de certains services (on attribue la mission là où se trouve

le seul agent toujours en poste qui exerçait la mission auparavant), elle se traduit souvent par une intolérable mise en concurrence des agents qui n'ont pas été associés aux réflexions sur la nouvelle organisation et à qui on demande de se positionner dans des délais indécents (quelques jours). Dans la région «Grand Est», les élus du personnel se sont mobilisés pour contrer la demande faite aux agents, de fournir CV et lettre de motivation en plus de l'entretien obligatoire, pour justifier leurs 3 vœux parmi les 300 fiches de poste, souvent imprécises voire erronées, proposées tous métiers confondus.

Partout en France, cette réforme se fait à marche forcée, malgré les incohérences et incertitudes relevées par tous les acteurs ! Dans ces conditions, on comprend le profond désarroi des agents et la colère des élus du personnel. Souvent mobilisés en intersyndicale, nous luttons pour éviter toute mobilité, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, et préserver nos missions au service du public, l'usager semblant être le grand oublié de cette réforme ...

gwenaelle.natter@sneptsu.net